

Dossier de presse



Ouverture de la Maison
des femmes Gisèle Halimi
le jeudi 23 novembre 2023



© Arnaud Loubry - Rennes Ville & Métropole

Instituée par un premier plan global dès 2005, érigée grande cause nationale en 2017 puis inscrite dans la circulaire du 25 novembre 2021 relative au déploiement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences au sein des établissements de santé, la lutte contre les violences faites aux femmes se décline sur l'ensemble du territoire national selon différents dispositifs.

À l'aube de l'ouverture à Rennes de la Maison des femmes Gisèle Halimi le 23 novembre et de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 no-

vembre, la Ville de Rennes, le CHU de Rennes et l'Asfad inaugurent cette structure unique dans le Grand Ouest ce vendredi 17 novembre 2023.

Lieu d'accueil, d'écoute et de soins pour toutes les femmes victimes de violences et leurs enfants, la Maison des femmes réunit des professionnel(le)s de santé, du social et de la justice qui, ensemble, collaborent pour accompagner ces femmes à travers un parcours facilité, global et sans rupture.

CHIFFRES-CLÉS

En 2021 en France,
122
femmes ont été tuées
par leur partenaire ou
ex-partenaire.

À Rennes, les violences
sexuelles à l'encontre
des femmes ont connu
une hausse de
35,7 %
entre 2020 et 2021.

+ 15
partenaires publics,
privés et associatifs
engagés aux côtés de
la Maison des femmes
Gisèle Halimi.

19 %
des 58 patientes
incluses dans une étude
de 2021 aux urgences
gynécologiques du CHU
déclarent avoir été
victimes de violences.

CONTACTS PRESSE Ville de Rennes / Rennes Métropole
prescom@rennesmetropole.fr
02 26 63 22 34

CHU de Rennes
direction.communication@chu-rennes.fr
02 99 28 42 40

Asfad
siege@asfad.fr
02 99 59 80 41

**LA MAISON
DES FEMMES**
GISELE HALIMI
RENNES

Des violences en hausse et un chemin difficile vers le dépôt de plainte

Chaque année en France, au moins 213 000 femmes¹ âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint. Parmi elles, 18 % seulement déclarent avoir déposé plainte auprès des forces de l'ordre. Elles sont par ailleurs 94 000 (estimation minimale) à être victimes de viols ou tentatives de viol. Dans 91 % des cas, ces agressions sont perpétrées par une personne connue de la victime et dans 47 % des cas, le conjoint ou l'ex-conjoint est l'auteur des faits. 12 % des victimes de viols portent plainte.

Un constat auquel le territoire de Rennes et de Rennes Métropole n'échappe pas. L'Observatoire rennais de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles a déterminé, à partir des statistiques des forces de sécurité intérieure, que les femmes représentent 87 % des victimes de violences sexuelles et que ces violences ont connu une hausse de 35,7 % entre 2020 et 2021.

Gisèle Halimi (1927-2022)

Née Zeiza Gisèle Elise Taïeb en Tunisie le 27 juillet 1927, Gisèle Halimi est une avocate franco-tunisienne, militante des droits des femmes et défenseuse du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle oeuvre toute sa vie contre toute forme d'oppression et s'engage pour la reconnaissance et la réalisation concrète de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'en faveur de l'indépendance des peuples colonisés.

Figure du féminisme en France, elle est la seule avocate signataire du Manifeste des 343 pour le droit à l'IVG en 1971 et crée avec Simone de Beauvoir le mouvement Choisir la cause des femmes. Elle contribue en 1980 à la loi reconnaissant le viol comme un crime. Elle est élue députée en 1981 et contribue à la dépénalisation de l'homosexualité.

Son héritage, par ses actes et ses nombreux écrits, constitue un repère pour les générations suivantes. Elle est à l'origine de l'idée de « clause de l'européenne la plus favorisée » qui vise l'harmonisation par le haut des droits des femmes en Europe. Elle meurt le 28 juillet 2020 et la République française lui rend un hommage national le 8 mars 2023, journée internationale pour les droits des femmes.

*« Soyez indépendantes économiquement, c'est une règle de base [...].
Pensez enfin à vous. À ce qui vous plaît. Envoyez balader les conventions,
les traditions et le qu'en-dira-t-on. Vous êtes importantes. »*

¹ Observatoire national des violences faites aux femmes

1. UNE STRUCTURE UNIQUE DANS LE GRAND OUEST, SOUTENUE PAR TOUT UN TERRITOIRE



Ce projet prend racine dans une importante dynamique locale et partenariale. Portée par le CHU de Rennes et l'association loi 1901 Asfad, la Maison des femmes Gisèle Halimi bénéficie du soutien de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole, du Département d'Ille-et-Vilaine, de la Région Bretagne, de l'État (ARS Bretagne et DRDFE notamment) ; de partenaires financiers parmi lesquels Kering Foundation, le fonds de dotation du CHU de Rennes Nominoë, la Fédé-

ration des acteurs de la solidarité et la société AMA ; ainsi que de l'expérience du collectif Re#Start qui regroupe la quinzaine de Maisons des femmes existant à ce jour.

Pour assurer leurs missions d'accueil, d'écoute et de soins et offrir aux femmes victimes de violences un accompagnement aussi global que possible, le CHU et l'Asfad s'appuient également sur les compétences et les ressources d'un réseau de partenaires solidaires et engagés dès la naissance du projet : les avocats du Barreau de Rennes, le Centre d'information sur les droits des femmes et familles (CIDFF) 35, SOS Victimes 35 et le Planning Familial 35.

« Ne pas lutter contre les violences faites aux femmes, c'est les tolérer. Notre rôle a été de fédérer, sur un même projet, toutes les personnes compétentes dans la lutte contre ces violences. Je crois en la force du collectif, qui permet de combiner des réponses médicales, sociales, judiciaires et juridiques. »

Nathalie Appéré, Maire de Rennes
et Présidente de Rennes Métropole

2. UNE REPONSE GLOBALE ET COORDONNEE AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La Maison des femmes Gisèle Halimi offre un accueil inconditionnel fondé sur la bienveillance et l'écoute des femmes victimes de violences actuelles ou passées, quelles qu'elles soient : violences sexuelles, conjugales ou intrafamiliales, mutilations, inceste, violences dans les soins, harcèlement... Les femmes qui, à partir du 23 novembre, franchiront la porte

CONTACTS PRESSE Ville de Rennes / Rennes Métropole
prescom@rennesmetropole.fr
02 26 63 22 34

CHU de Rennes
direction.communication@chu-rennes.fr
02 99 28 42 40

Asfad
siege@asfad.fr
02 99 59 80 41

LA MAISON DES GISELE HALIMI FEMMES RENNES

de la maison trouveront en un même lieu une écoute bienveillante, un accès à des soins, un accompagnement social et juridique et une réponse à différents besoins grâce à une équipe interdisciplinaire spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes dont l'activité s'articule en trois unités.



© CHU

Unité 1 - Centre de santé sexuelle et d'interruptions volontaires de grossesse (IVG)

La mission première de cette unité est d'accueillir et traiter l'ensemble des problématiques de santé sexuelle : consultation gynécologique, information ou prescription de contraception, dépistage ou traitement de maladies sexuellement transmissibles, demande d'information, IVG... L'unité bénéficie de la présence de conseillères conjugales et familiales du Planning Familial 35. Il peut, dans certaines situations, exister un lien entre les problématiques de santé sexuelle et les violences faites aux femmes. C'est pourquoi le dépistage des violences est réalisé systématiquement par les professionnel(le)s de l'unité : sages-femmes, aides-soignantes, auxiliaires de puériculture, médecins libéraux, secrétaires médicales, conseillères conjugales et familiales. Au centre d'interruption volontaire de grossesse du CHU

de Rennes, 21 % des femmes en demande d'IVG, soit 350 femmes par an, rapportent être ou avoir été victimes de violences. Ainsi, la prise en charge des femmes en demande d'IVG peut constituer une porte d'entrée vers un accompagnement et des soins dans l'unité dédiée aux femmes victimes de violences.

« Par son offre de soins et l'expérience de ses professionnels, le CHU de Rennes est un centre expert et multidisciplinaire de la santé des femmes engagé dans la lutte contre les violences qui leur sont faites. En joignant nos forces à celles de nos partenaires au sein de la Maison des femmes Gisèle Halimi, nous souhaitons amplifier et synchroniser nos actions au bénéfice de toutes les femmes victimes. »

Véronique Anatole-Touzet, directrice générale du CHU de Rennes

Unité 2 - Violences conjugales, sexuelles, dans les soins, inceste, harcèlement

Cette unité assure aux femmes victimes de violences, quelles que soient leurs formes, un accompagnement social, psychologique, médical et judiciaire au moyen d'un parcours personnalisé. L'équipe de l'Asfad propose un accueil anonyme et inconditionnel, une écoute 24h/24, un soutien aux femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales ainsi qu'à leurs enfants. Les professionnel(le)s de l'Asfad peuvent être amené(e)s à valider lors d'un accueil physique ou d'une écoute téléphonique le besoin de mise en sécurité des personnes via le service intégré d'accueil et d'orientation - SIAO.

CONTACTS PRESSE Ville de Rennes / Rennes Métropole
prescom@rennesmetropole.fr
02 26 63 22 34

CHU de Rennes
direction.communication@chu-rennes.fr
02 99 28 42 40

Asfad
siege@asfad.fr
02 99 59 80 41

LA MAISON DES FEMMES
GISELE HALIMI
RENNES

En lien avec l'association, l'équipe du CHU propose quant à elle un parcours de soins coordonné pour permettre aux femmes victimes de toutes formes de violences de trouver dans une même unité de lieu les soins et l'accompagnement dont elles ont besoin pour aller vers leur reconstruction.

Unité 3 : mutilations sexuelles féminines

La prise en charge multidisciplinaire (médi-co-psycho-sexologique et chirurgicale) des femmes ayant subi des mutilations sexuelles s'appuie sur une unité dédiée créée au CHU en 2011. Cette dernière fait intervenir sages-femmes, gynécologue-obstétricien, médecin légiste et psychologue au sein de la Maison des femmes et assure trois missions essentielles : répondre aux questionnements des femmes concernant leur excision et connaître les conséquences sur leur santé, notamment sexuelle ; proposer un parcours de soins pluridisciplinaire aux femmes excisées présentant des symptômes gynécologiques, sexuels et/ou psychologiques ; et prévenir les mutilations sexuelles féminines par la formation et la

sensibilisation des soignants ainsi que par la communication.

Un accompagnement transversal fondé sur une démarche partenariale vient compléter ces trois parcours. Il prend la forme de groupes de paroles et d'ateliers thérapeutiques et de reconstruction de l'estime de soi : art-thérapie, sophrologie, théâtre, photographie, écriture, karaté avec Fight for dignity et yoga à destination des femmes et de leurs enfants. Il permet également aux femmes d'être accompagnées dans leurs démarches.

Un accompagnement juridique par des avocates et des juristes spécialisées est prévu afin de les accompagner en matière de démarches judiciaires (dépôt de plainte notamment) à travers une coopération avec les services de police et de gendarmerie, de connaissance de leurs droits et de soutien administratif. Par ailleurs, des conseillères en insertion professionnelle assureront des permanences pour favoriser la réinsertion professionnelle des usagères qui en ont besoin.



© CHU

CONTACTS PRESSE Ville de Rennes / Rennes Métropole
prescom@rennesmetropole.fr
02 26 63 22 34

CHU de Rennes
direction.communication@chu-rennes.fr
02 99 28 42 40

Asfad
siege@asfad.fr
02 99 59 80 41

LA MAISON DES FEMMES
GISELE HALIMI
RENNES



© CHU

« Plus de 40 années d'actions, guidées par des valeurs d'égalité et de solidarité, portent à un haut niveau l'expertise dont l'Asfad peut se prévaloir dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Entouré de partenaires engagés, au coeur de la Maison des femmes Gisèle Halimi, son service d'accueil, d'écoute et de prévention, mettra toute sa créativité, son efficacité et sa bienveillance au service de toutes les victimes qui appelleront ou ouvriront la porte, en quête d'aide et de soutien, d'espoir et de liberté. »

Christiane Guillouzo, présidente de l'Asfad

3. UN LIEU ACCESSIBLE, ACCUEILLANT ET SECURISANT

Située au coeur du quartier du Blosne à Rennes sur le parvis de l'hôpital Sud, la Maison des femmes Gisèle Halimi est très bien desservie puisqu'elle est accessible en bus et en métro.

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 17h, la maison héberge également la ligne téléphonique départementale de la plateforme de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales accessible 24h/24 et 7j/7 au 02 33 54 44 88.

L'emprise de la Maison des femmes sur le site de l'hôpital Sud offre aux femmes que la structure accompagne un accès direct aux soins dont elles ont besoin. Par ailleurs, la proximité immédiate de l'Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED) permet une prise en charge coordonnée des enfants qui le nécessitent, victimes directes ou collatérales de ces violences familiales.

CONTACTS PRESSE Ville de Rennes / Rennes Métropole
prescom@rennesmetropole.fr
02 26 63 22 34

CHU de Rennes
direction.communication@chu-rennes.fr
02 99 28 42 40

Asfad
siege@asfad.fr
02 99 59 80 41

LA MAISON DES FEMMES
GISELE HALIMI
RENNES

Pensée comme un lieu thérapeutique et de ressources, la structure est dotée d'espaces de vie et de repos où les femmes accueillies auront, notamment, la possibilité d'y déposer leurs affaires, laver leur linge, préparer un repas ou encore accéder à des équipements multimédias.

- 653 m² de surface de plancher totale
- 197 m² d'espaces extérieurs

- 13 bureaux médicaux, d'entretien social, psychologique et de permanences
- 1 salle d'activité
- 1 cuisine aménagée
- 1 buanderie
- 1 salle de convivialité au sein de l'accueil de jour
- Des espaces pensés pour les enfants

Dr Denis Mukwege, parrain de la Maison des femmes Gisèle Halimi

Né en 1955 à Bukavu (Congo), le gynécologue Denis Mukwege a révélé au monde la barbarie sexuelle dont les femmes sont victimes à l'Est de la République Démocratique du Congo où le viol est utilisé comme arme de guerre. Pour leur venir en aide, il fonde en 1999 l'hôpital de Panzi où il crée un modèle holistique et global de sortie des violences en intégrant au parcours médical somatique, des soins en santé mentale, un parcours de réinsertion professionnelle et un accès aux droits avec des prises en charge individuelles et collectives. Prix Nobel de la Paix en 2018, « l'homme qui répare les femmes » a reçu en 2022 à Rennes le titre de Docteur Honoris Causa de l'Université Rennes 2.



© Arnaud Loubry - Rennes Ville & Métropole

CONTACTS PRESSE Ville de Rennes / Rennes Métropole
prescom@rennesmetropole.fr
02 26 63 22 34

CHU de Rennes
direction.communication@chu-rennes.fr
02 99 28 42 40

Asfad
siege@asfad.fr
02 99 59 80 41

LA MAISON DES FEMMES
GISELE HALIMI
RENNES

DOSSIER DE PRESSE



© CHU

CONTACTS PRESSE Ville de Rennes / Rennes Métropole
prescom@rennesmetropole.fr
02 26 63 22 34

CHU de Rennes
direction.communication@chu-rennes.fr
02 99 28 42 40

Asfad
siege@asfad.fr
02 99 59 80 41

**LA MAISON
DES GISELE
HALIMI
FEMMES**
RENNES

Annexes

Financement

Financement du bâtiment

La Maison des femmes Gisèle Halimi représente un budget d'investissement de 1,9 million d'euros pour la construction du bâtiment, financé comme suit.

Pour accueillir la structure, le CHU met à disposition son terrain sur l'emprise de l'hôpital Sud. Il finance également l'équipement hôtelier des parties communes de la maison pour l'ouverture à hauteur de 35 000 €.

Partenaire	Montant du financement
Ville de Rennes	600 000 €
Rennes Métropole	300 000 €
Département d'Ille-et-Vilaine	300 000 €
Région Bretagne	300 000 €
État	300 000 €
Kering Foundation	150 000 €
AMA	10 000 €

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement global de la Maison des femmes Gisèle Halimi est estimé entre 1,5 et 2 millions d'euros. Il vise à couvrir les dépenses liées aux personnels, à l'accueil des femmes, à la coordination de la structure et au développement des propositions de permanences et d'ateliers collectifs.

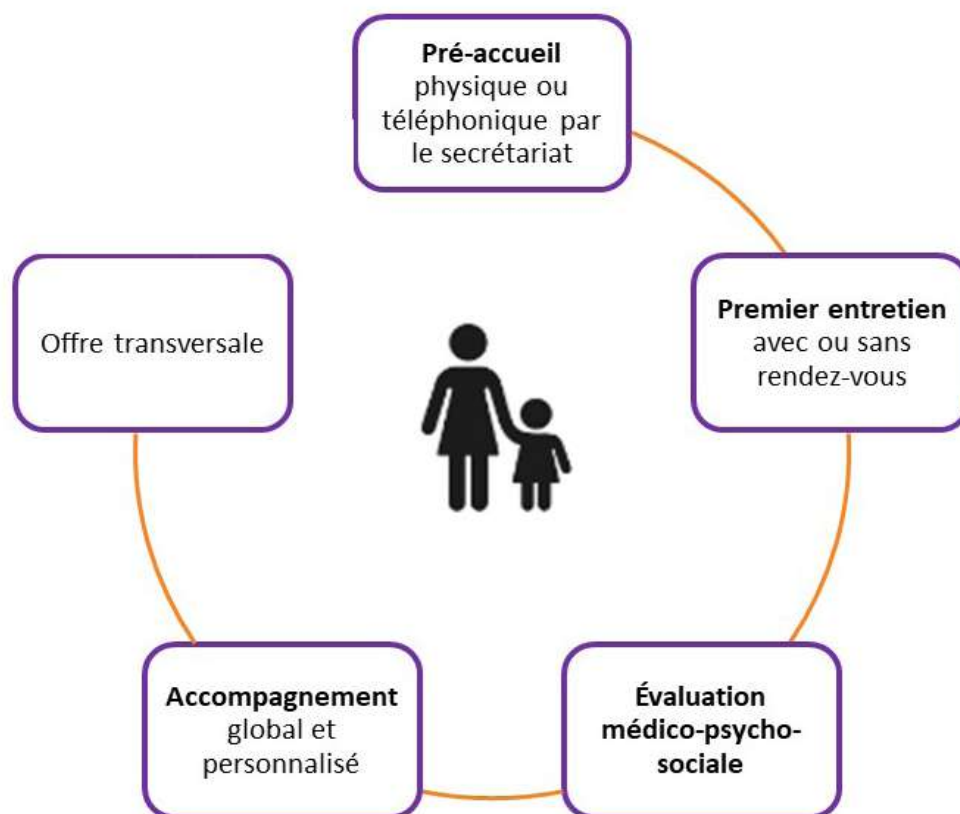
Pour l'année 2023 (de l'ouverture au 31 décembre 2023), la Ville de Rennes et Rennes Métropole

apportent respectivement une subvention de 140 000 € et 91 000 €. Sur la même période, les services de l'État, l'ARS Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine participent au financement des frais de fonctionnement à hauteur respective de 123 000 €, 133 000 € et 50 000 €.

À partir du 1^{er} janvier 2024, les partenaires publics de la structure (État, Département, ARS Bretagne, Rennes Métropole et Ville de Rennes) se sont engagés à poursuivre leur soutien au fonctionnement de la structure.

Kering Foundation s'engage à participer aux frais de fonctionnement de la structure à hauteur 300 000 €, versés en deux fois. Le Fonds Nominoë-CHU de Rennes attribue quant à lui un don de 200 000 € également affecté au fonctionnement de la Maison des femmes.

Parcours dans la Maison des femmes Gisèle Halimi



LA MAISON DES GISELE HALIMI FEMMES

